

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2026
COMMUNE DE TAISSY

La réunion a débuté le 7 juillet 2026 à 18H30 sous la présidence du Maire, M BARRIER Patrice.

Etaient présents : M. BARRIER Patrice, M. GA Thierry, Mme BARRERE Céline, M. VIELLARD Vincent, Mme CHALENÇON Danièle, M. TIAFFAY Patrice, M. CLAUDON Eric, M. DAVID Thierry, M BARTHELEMY Jérôme, M. BOSSER Stéphane, Mme ROUX Salima, Mme BROCHET Madeleine, M. GUELI Marco, Mme ADRIANT Sylvie, Mme DELAIR Alexandra,

Membres absents excusés :

Mme MICHEL Rafaële a donné pouvoir à M. BARRIER Patrice

Mme DENHEZ Delphine a donné pouvoir à Mme BARRERE Céline

Mme DESCHAMPS Isabelle a donné pouvoir à Mme CHALENÇON Danièle

M. TREMBLIN Benoît a donné pouvoir à M. GUELI Marco

M. BOSSER Stéphane a été nommé secrétaire de séance

Le quorum (plus de la moitié des 19 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

I- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 JUIN 2026

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 9 juin 2026 à l'approbation des élus après prise en compte éventuelle de leurs remarques.
Le procès-verbal est adopté.

II. DELIBERATIONS

1°) Autorisation au Maire à signer la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté Urbaine du Grand Reims

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants ne bénéficient plus de l'instruction des actes d'urbanisme par les services de la DDT à l'exception des communes soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Pour répondre à un souci de mutualisation des moyens dans l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme sur le territoire de la Communauté Urbaine du Grand Reims, cette dernière a constitué un service commun d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. Le Maire et le Président de la Communauté Urbaine du Grand Reims ont signé la convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme depuis l'année 2017.

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2026-2032, la Communauté Urbaine du Grand Reims a actualisé la convention de service commun afin de répondre à plusieurs objectifs :

- rationaliser, valoriser et optimiser les ressources techniques et juridiques en vue de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme ;
- optimiser le système d'information de communes tout en garantissant davantage de sécurité juridique dans la production des autorisations d'urbanisme et de continuité pour maintenir une qualité de service public aux utilisateurs ;
- favoriser l'émergence d'une culture commune de l'instruction des autorisations d'urbanisme et un partage des objectifs et des enjeux relatifs à la mise en application des documents d'urbanisme.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Grand Reims.

Adopté par dix-neuf voix pour

2) Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation

Suite à la fin de contrat d'un agent du service périscolaire qui n'a pas été renouvelé, il est nécessaire de procéder à son remplacement pour la continuité du service cantine, accueil du matin et du soir et activités du mercredi.

Il est donc nécessaire de créer un poste d'adjoint d'animation permanent à 24 heures hebdomadaires.

Adopté par dix-neuf voix pour

3) Recrutements d'agents contractuels sur des emplois non permanents

Pour faire face à l'accroissement d'activités de la période scolaire, il est nécessaire de procéder au recrutement d'agents pour assurer l'accueil du matin et du soir dans le cadre du périscolaire, la surveillance de la cantine, le remplacement de titulaires en congés et des petits travaux de ménage. Certains contrats en cours sont renouvelés (4 postes) mais il est nécessaire de palier également le départ d'agents dont le contrat n'a pas été renouvelé, soit par choix personnel, soit par choix de la directrice (4 postes)

Les 8 postes sont décomposés comme suit :

- 1 poste à 29.30/35° (renouvellement)
- 1 poste à 23/35° (renouvellement)
- 1 poste à 21.30/35° (renouvellement)
- 1 poste à 8/35° (renouvellement)
- 2 postes à 14/35° (recrutement)
- 2 postes à 8/35° (recrutement)

Adopté par dix-neuf voix pour

4) Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

La Commune perçoit actuellement la taxe d'habitation sur les logements vacants.

La direction départementale des finances publiques nous informe qu'à compter de 2027, cette taxe ne sera plus applicable et que si la collectivité souhaite continuer à percevoir une fiscalité au titre des logements vacants en 2027, elle doit prendre une délibération d'institution de cette taxe.

Les taux seront fixés ultérieurement et votés en même temps que les taux des taxes foncières et d'habitation au vu des bases prévisionnelles qui figureront sur l'état 1259 qui sera transmis en mars 2027. La commune de Taissy étant située hors zone tendue, ce taux devrait être compris entre 0 et 50% pour les logements vacants depuis au moins 2 ans.

Adopté par dix-neuf voix pour

5) Aide pour une participation aux championnats mondiaux de combat médiéval

La commune a reçu un mail de M. Florian Potaufoux Taissoin, sollicitant une aide financière pour sa participation aux championnats du monde de Combat Médiéval qui se tiendra en juillet 2026 au Danemark. Durant une semaine, M. Potaufoux devra fermer son entreprise. Le manque à gagner, ainsi que les frais engendrés par ce voyage et cette compétition, estimés à un montant global de 1 270,00€ constituent la raison de sa demande de participation financière de la Commune.

Au-delà de l'aventure sportive, c'est une fierté pour la commune d'être représentée lors de ces championnats mondiaux par un jeune Taissoin.

Une aide de 300, 00 euros est proposée.

Adopté par dix-neuf voix pour

III- GRAND REIMS

Un conseil communautaire s'est tenu le 24 juin 2026, avec deux sujets principaux à l'ordre du jour : le vote du compte administratif 2025, et le projet de déploiement des services express régionaux.

IV - COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS

Information Communication : la commission s'est réunie le 10 juin 2026 et a procédé à la mise en place de groupes de travail.

Fêtes et cérémonies : Le comité s'est réuni le 15 juin 2026 pour la préparation de la cérémonie du 14 juillet, la préparation de la fête de la bière pour laquelle il a été décidé, comme habituellement, la vente de gobelets adultes à 3 euros l'unité et 1 euro pour les gobelets enfant, la journée du patrimoine au Fort de Montbré pour laquelle aux bénévoles sera lancé.

Conseil Municipal Jeunes : réunion du 16 juin 2026

Les jeunes membres de ce conseil ont réfléchi sur diverses actions à mener au cours de leur mandat. Nous communiquerons ultérieurement sur ces différentes actions.

Bâtiments : deux visites des bâtiments communaux ont été réalisées avec les membres de ce comité.

Ce qui a permis d'identifier les sites pour lesquels d'importants travaux sont nécessaires et sont à prioriser.

Associations sportives et culturelles : une rencontre avec les présidents d'associations s'est tenue le 6 juin 2026, et le comité s'est de nouveau réuni le 20 juin avec comme points principaux, le règlement intérieur des salles de sport et les actions prévues envers les seniors.

Environnement : une réunion publique d'information sur la biodiversité s'est tenue en Mairie le 2 juillet 2027, organisée par l'adjointe à l'environnement Céline Barrère et Frédéric Labé, Directeur des Services Techniques. 27 personnes y ont participé, ont pu s'exprimer et poser toutes les questions relatives à ce thème.

Cette réunion avait pour but principal de lever les incompréhensions et les inquiétudes des riverains concernant le fauchage tardif, par une explication très concrète de ce choix raisonné.

V – INFORMATIONS DIVERSES

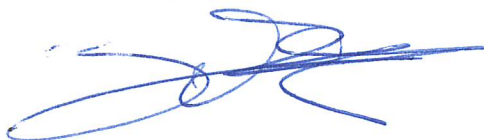
Le Maire informe le conseil :

- Des dates des prochains conseils municipaux

08/09/26, 06/10/26, 03/11/26, 01/12/26.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19H.35.

M BOSSER Stéphane
Secrétaire de séance



M. BARRIER Patrice,
Maire



